



Achat d'un véhicule pour un couple non marié

Par **remi_anne**, le **19/03/2010** à **16:00**

Bonjour,

moi et ma compagne souhaitons acquérir prochainement un véhicule. Nous ne sommes ni mariés ni pacsés. Nous serons co-emprunteur pour cet achat auprès de notre banque.

En cas de séparation ou de décès:

- Comment garantir que le véhicule appartient bien à tous deux?
- Est-ce que le fait d'avoir nos deux noms sur la carte grise est une preuve suffisante ?
- en cas de décès, est-ce que le véhicule revient entièrement au conjoint ou est-ce que la part de la personne décédée revient à ses héritiers?

En vous remerciant d'avance,
Anne et Rémi